

**DELIBERATION N° 09/2024
DU CONSEIL SYNDICAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 Mars à 15 H 15 ;

Les membres du Conseil Syndical, légalement convoqués le 15 Mars 2024, se sont réunis à Sévérac-d'Aveyron, sous la Présidence de Monsieur Arnaud VIALA ;

Etaient présents :

Madame Monique ALIES, Messieurs Arnaud VIALA, Christian NAUDAN, Edmond GROS, Jean-Luc CALMELLY, Clément CARLES, Aurélien MAJOREL, Jean-Marie PUEL, David ARGENTIER, Didier BASTIDE et Christian MIGNOT

ces membres ayant obtenu procuration.

Membres collègue associé présents : Patrick MALLEVIALE.

Le Comité Syndical sous la présidence de Monsieur Arnaud VIALA a procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour :

OBJET : Budget Primitif 2024

Le Conseil Syndical :

- ayant entendu l'exposé du Président sur les orientations générales du budget, conforme au Débat d'Orientation Budgétaire organisé le 31 Janvier 2024,
- après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

↳ Adopte le Budget Primitif de l'exercice 2024, arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	307 500.00 €	415 503.61 €
Investissement	20 000.00 €	20 000.00 €
TOTAL	327 500.00 €	435 503.61 €

Fait et délibéré à SEVERAC, le 27 Mars 2024

Le Président



Arnaud VIALA

Sens des votes :
Nombre de délégués titulaires en exercice : 37
Nombre de délégués titulaires présents ou représentés : 22
Nombre de suffrages exprimés : 22
Pour : 22 Abstentions : 0 Contre : 0

Accusé de réception en préfecture
012-251201141-20240327-20240327_092024-BF
Reçu le 08/04/2024

